

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Mercredi 19 mars - 18h



Monument aux Morts Place Henri Barbusse

Puis Stèle du 19 mars à l'angle du stade Delaune.

- 18h00 : accueil
- 18h15 : début de la cérémonie.
- 18h15 : lancement du repos des porte-drapeaux et annonce de la lecture d'un message.
- 18h20 : allocution du représentant du comité d'entente des anciens combattants et de victimes de guerre.
- 18h25 : allocution de Monsieur le Maire.
- 18h30 : annonce des dépôts de gerbes.

18h35 : dépôts de gerbes :

- L'association des anciens combattants (comité d'entente) et la FNACA.
- Le conseil municipal de Villeparisis.
- La députée de la circonscription (*sous réserve de présence*)
- Le conseil départemental de Seine-et-Marne (*sous réserve de présence*).

18h45 : « Aux morts ».

- Minute de silence.
- Lancement de « La Marseillaise ».

18h55 : fin de la cérémonie.





Infos pratiques

La [loi du 6 décembre 2012](#) a institué le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Que commémore-t-on le 19 mars ?

La journée nationale est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Cette journée permet de commémorer les accord d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Plusieurs cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France.

Cette journée n'est ni fériée, ni chômée.

Documents

[Arrêté n°10381 restriction de la circulation commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le mercredi 19 mars 2025](#)